

12 avr 2020 -13:47

Conseil des ministres du 11 avril 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le samedi 11 avril 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

12 avr 2020 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2020

Plan de transport 2020-2023 de la SNCB

Sur proposition du ministre chargé de la Société nationale des chemins de fer belges François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé le plan de transport décembre 2020 - décembre 2023 de la SNCB.

Le plan de transport 12/2020-12/2023 de la SNCB déploiera progressivement 25 nouveaux projets supplémentaires. Cela représente une augmentation de 4,7 % de trains-kilomètres, soit une augmentation absolue de 3,77 millions de trains-kilomètres. Il poursuit plusieurs objectifs :

- augmenter la satisfaction des clients à la fois par l'augmentation de la fréquence, de l'amplitude et de la fiabilité des correspondances
- promouvoir le *shift modal* (demande potentielle) en prenant en compte les besoins de mobilité
- clarifier l'offre en ce qui concerne la vitesse commerciale, la stratégie des haltes, l'harmonisation du matériel, des relations bien définies notamment Intercity (IC), suburbain (S) ou local (L)
- améliorer la ponctualité, garantir la fiabilité du service, augmenter la productivité ainsi que garantir la coordination nécessaire par rapport aux travaux d'Infrabel

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

12 avr 2020 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2020

Régie des bâtiments : prise en location d'un bâtiment à Liège pour y héberger les services de l'AFSCA

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prise en location d'une partie de l'immeuble sis square des Conduites d'eau 5/6 à Liège pour y héberger les services de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et son Unité locale de contrôle (ULC).

La proposition de contrat de prise en location porte sur une durée de neuf ans pour 1.456,63 m² de surface grand plateau et 36 emplacements de parking extérieurs. Le propriétaire du bâtiment où était logée l'AFSCA actuellement a en effet notifié à la Régie des bâtiments sa volonté de résilier le contrat liant les deux parties.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

12 avr 2020 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2020

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre
- Finances
- Coopération au développement
- Fonction publique
- Santé publique
- Environnement
- Energie
- Mobilité
- Personnes handicapées
- Défense
- Justice
- Sécurité et Intérieur

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be

12 avr 2020 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2020

Marché public pour la fourniture de papier et d'enveloppes aux administrations fédérales

Sur proposition du ministre de la Fonction publique David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public concernant la fourniture de papier et d'enveloppes aux administrations fédérales.

Cette accord-cadre, passé par procédure ouverte, vise à mettre à disposition des administrations fédérales (dont la police fédérale) un contrat leur permettant d'acquérir du papier écologique, du papier circulaire et des enveloppes écologiques (dans toutes sortes de formats, grammages, couleurs, compositions). Le marché est constitué de huit lots afin de permettre une large concurrence et sera conclu pour une durée de quatre ans. Le pouvoir adjudicateur peut mettre fin au marché à tout moment, moyennant un préavis de 90 jours calendrier, à signifier par lettre recommandée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier
Porte-parole (FR)
+32 475 86 06 13
christian.carpentier@clarinval.fed.be

Jonas Veys
Porte-parole (NL)
+32 474 63 19 54
jonas.veys@clarinval.fed.be

12 avr 2020 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2020

Mesures particulières pour les membres du personnel de la fonction publique fédérale dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19

Sur proposition du ministre de la Fonction publique David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal comprenant des mesures particulières pour les membres du personnel de la fonction publique fédérale, dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19.

La crise sanitaire a des conséquences sur le fonctionnement des services fédéraux, qui se voit ralenti voire paralysé. L'organisation du travail des membres du personnel est impactée. Le projet prévoit dès lors des mesures réglementaires particulières pour remédier aux difficultés et pourvoir les besoins urgents en personnel.

Le projet suspend tout d'abord les délais contraignants qui pourraient être préjudiciables au traitement des procédures dans les délais requis et au respect des délais par les membres du personnel. Il élargit ensuite, temporairement, l'intervention dans les moyens de transports entre le lieu de résidence et lieu de travail aux membres du personnel astreints à se déplacer pour se rendre sur le lieu de travail pendant la période de crise. Il permet enfin, par le biais de mesures de redistribution du travail ou de mise à disposition spécifiques, de pourvoir les besoins urgents en personnel. Ces mesures entrent en vigueur à partir du 18 mars 2020 et sont limitées dans le temps.

Le projet est soumis à la négociation syndicale au sein du Comité B et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier
Porte-parole (FR)
+32 475 86 06 13
christian.carpentier@clarinval.fed.be

Jonas Veys
Porte-parole (NL)
+32 474 63 19 54
jonas.veys@clarinval.fed.be

12 avr 2020 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2020

Circulaire relative aux crédits provisoires 2020 et aux propositions budgétaires 2021-2024

Sur proposition du ministre du Budget David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé le projet de circulaire relatif à la troisième tranche des crédits provisoires 2020, la préfiguration du budget initial 2021 et aux estimations pluriannuelles 2022-2024.

Sur base des derniers paramètres du Bureau du Plan, le projet de circulaire précise les hypothèses utilisées par le SPF Stratégie et Appui ainsi que le calendrier et les modalités prévues pour :

- l'établissement de la troisième tranche des crédits provisoires 2020
- la préparation de la note du Comité de monitoring du 15 juillet 2020 concernant la préfiguration du budget initial 2021 et les estimations pluriannuelles 2022-2024

La troisième tranche des crédits provisoires est basée sur les estimations actualisées 2020 et couvrira les mois de juillet à octobre inclus. L'élaboration de la préfiguration du budget initial 2021 et de l'estimation pluriannuelle 2022- 2024 reste un exercice technique effectué à politique inchangée et à l'exclusion de toute nouvelle proposition. Un état de la situation aussi complet que possible doit être dressé. Il tiendra compte de l'impact partiel du Covid-19.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier
Porte-parole (FR)
+32 475 86 06 13
christian.carpentier@clarinval.fed.be

Jonas Veys
Porte-parole (NL)
+32 474 63 19 54
jonas.veys@clarinval.fed.be

12 avr 2020 -13:47

Appartient à [Conseil des ministres du 11 avril 2020](#)

Confirmation d'arrêtés ministériels adoptés dans le cadre de la pandémie liée au coronavirus

Sur proposition de la ministre de l'Economie et des Consommateurs Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal confirmant trois arrêtés ministériels adoptés suite aux mesures prises dans le cadre de la pandémie liée au coronavirus.

Le projet confirme trois arrêtés ministériels contenant des mesures relatives aux voyages à forfait, aux événements et aux dispositifs médicaux. Il s'agit de :

- l'arrêté ministériel du 19 mars 2020 relatif au remboursement des voyages à forfait annulés, modifié par l'arrêté ministériel du 3 avril 2020
- l'arrêté ministériel du 19 mars 2020 relatif aux activités à caractère privé ou public, de nature culturelle, sociale, festive, folklorique, sportive et récréative, modifié par l'arrêté ministériel du 7 avril 2020
- l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures particulières dans le cadre la pandémie de SRAS-CoV-2 basées sur le livre XVIII du Code de droit économique, modifié par les arrêtés ministériels des 27 mars et 7 avril 2020

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal confirmant des arrêtés ministériels basés sur le livre XVIII du Code de droit économique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes
handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be

Didier Deweerdt
Porte-parole
+32 473 86 16 36
didier.deweerd@muylle.fed.be